

Les maisons de ventes volontaires font des propositions pour préparer l'après 11 mai et relancer l'organisation de ventes aux enchères en salles dans un contexte inédit

Paris, le 27 avril 2020

Le secteur des ventes volontaires est quasi à l'arrêt depuis le 17 mars, seules des ventes online et live ont pu être organisées pendant cette période, les commissaires-priseurs ayant dû suspendre expositions et ventes en salle pour se conformer aux décisions prises par les pouvoirs publics dans la lutte contre le Covid-19.

Face à cette situation exceptionnelle, le SYMEV - le Syndicat National des Maisons de Ventes Volontaires - a engagé une vaste consultation des professionnels pour mesurer l'impact de la crise sanitaire sur l'activité des maisons de ventes, dont les résultats témoignent de la grande difficulté économique dans laquelle se trouve aujourd'hui le secteur, composé à 85% d'entreprises de moins de 10 salariés.

Les chiffres rassemblés par le SYMEV¹ en attestent : 80% des salariés des maisons de ventes ont été déclarés en activité partielle, faute d'activité dans les salles de ventes et d'absence de ventes ; 70% en moyenne de perte de chiffre d'affaires ont été constatés sur mars 2020 ; des prévisions économiques sur avril et mai désastreuses : 90% des sondés prévoient une activité nulle jusqu'à la fin du confinement.

L'heure est désormais à la reprise de l'activité de ventes volontaires aux enchères en salles. Les commissaires-priseurs doivent poursuivre leur mission auprès des clients qui les ont mandatés pour vendre leurs objets, tout en adaptant les conditions d'exercice de cette activité aux nouvelles réalités sanitaires qui s'imposent à tous dans le contexte actuel, afin de garantir la sécurité des collaborateurs et des clients des maisons de ventes volontaires.

Afin d'accompagner la profession dans une reprise progressive de son activité, le SYMEV publie aujourd'hui **un ensemble de préconisations, adressées aux autorités de tutelle et destinées à ses adhérents afin de leur apporter des réponses pratiques aux questions qu'ils se posent pour la préparation et le réalisation d'expositions et de ventes aux enchères dans le respect des gestes-barrières, des mesures de distanciation sociale et des conditions de protection des clients et du personnel qui vont s'imposer à tous à compter du 11 mai prochain.**

« Les Commissaires-priseurs ont, en responsabilité, pris toutes les précautions qui s'imposaient pendant le confinement pour protéger leurs salariés. Aujourd'hui, nous nous inscrivons dans la démarche du Gouvernement de repenser les modes d'exercice de nos activités pour les adapter à la situation sans précédent que nous traversons et qui s'annonce durable. C'est avec cet esprit de responsabilité que nous souhaitons accompagner la reprise des expositions et des ventes volontaires aux enchères en salles, tout en prenant en considération les circonstances exceptionnelles de la période actuelle. Par nos ventes, nous souhaitons contribuer à faire des objets d'art un élément de réponse aux nombreux problèmes à résoudre pour l'avenir. » a déclaré le président du SYMEV, Me Jean-Pierre Osenat.

¹ Synthèse de la consultation en annexe